

# REGLEMENT INTERIEUR

## TOUS EN PISTE A Tourette-Levens

### 1. INSCRIPTIONS

Les frais d'assurance de 20 euros seront versés annuellement et non remboursable

Ce règlement est à effectuer à part car il sera encaissé dès l'inscription.

La présentation d'un **CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE** au moment de l'inscription. Les personnes ne fournissant pas ce document ne seront pas autorisées à assister aux cours. En effet, elles ne seraient pas couvertes par l'assurance.

**L'EIEVE NE POURRA COMMENCER LES COURS QUE SI SON DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPLET ET REMIS A LA PERSONNE RESPONSABLE DES INSCRIPTIONS**

Le règlement annuel sera versée à L'INSCRIPTION en un seul paiement (chèques ou espèces)

En espèces: Un reçu vous sera fourni attestant le règlement et notée sur la fiche cotisation.

Par chèque :

en 1 seul fois (date d'encaissement : après le premier cours de septembre)

facilité de paiement en 3 chèques à remettre le jour de l'inscription

date d'encaissement : septembre , octobre , novembre.

**L'inscription est à l'année et non remboursable**

### LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION

Une fiche de renseignements dûment remplie.

**Le tableau de paiement dûment rempli et le règlement signé**

Le certificat médical et le dossier médical dûment rempli

1 photo d'identité pour les nouveaux (A coller sur la fiche de renseignement)

**une assurance extra-scolaire ou RC**

### 2. MATERIEL

Le matériel appartient à l'Ecole de Cirque. Il est mis à la disposition de chaque élève Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours.

A chaque cours, **UNE TENUE DE SPORT ET DES CHAUSSONS SONT OBLIGATOIRES** (de gymnastique à **semelle souple**).

### 3. ORGANISATION DES COURS

Les horaires des cours sont à respecter, il faut donc arriver CINQ MINUTES au moins avant le début du cours.

**Les parents accompagneront leur enfant jusqu'à la salle**

En effet, un cours peut être annulé pour diverses raisons indépendantes de notre volonté.

Les enfants risquent alors de se retrouver seuls.

Les parents n'assisteront pas aux cours. Ils quitteront la salle dès le début du cours et ne reviendront qu'à la fin.

D'une façon générale, toute personne étrangère au cours n'est pas autorisée à rester dans la salle, à l'exception des membres du bureau.

Chaque élève assistera uniquement aux cours pour lesquels il aura payé la cotisation.

## DIVERS

Certains cours pourront être annulés ou déplacés en raison de l'emploi du temps professionnel des animateurs(trices).

Régulièrement, des informations concernant le fonctionnement de l'école seront affichées sur un tableau à l'entrée des vestiaires, n'oubliez pas de les consulter.

## 5. COSTUMES

le costume du spectacle de fin d'année sera à la charge des parents. (Une commande ou fabrication groupée sera possible). Les enfants garderont leur costumes.

## 6. CONCLUSION

Les animateurs (trices) et les membres du bureau veilleront à ce que le règlement soit respecté. En cas de litige ou de problème grave, les membres du bureau statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'École de Cirque

## **DEBUT DES COURS Mardi 18 SEPTEMBRE 2018**

**signature obligatoire précédée de la mention lu et approuvé**

**date et nom :**

**signature:**